



# L'express

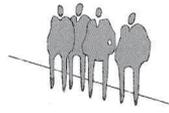
Communiqué du 24 avril 2019 • Provence Côte d'Azur

## SPÉCIAL PROVENCE CÔTE D'AZUR

### VIVRE ET TRAVAILLER DANS LE SUD

**GASTRONOMIE**  
À la pêche aux bonnes tables

## IMMOBILIER

**Architectes Associés, à l'écoute de ses clients.**

Installé depuis plus de quarante ans en tant qu'architecte diplômé d'État, Jean-Claude Laborde sait de quoi il parle ! Il dirige, depuis 1993, ce cabinet dont la réputation n'est plus à faire.

Le professionnel l'avoue lui-même : « *Nous construisons des rêves mais ce ne sont pas les nôtres. Nous n'imposons jamais notre vision architecturale. Cependant, nous avons un vrai rôle de conseil pour orienter le client vers les choix qui optimisent son projet* ». De quels types de projets parlons-nous ? Jean-Claude Laborde sourit : « *Il peut s'agir de l'extension d'un garage comme de la construction d'une villa de luxe de 4500 m<sup>2</sup>. Nous avons pris l'habitude d'accepter toutes tailles de chantiers, dans l'ensemble de la région Paca* ». Dans le respect du souhait des clients,



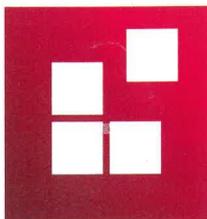
tous les styles architecturaux sont étudiés, des plus classiques aux plus contemporains, en construction, rénovation ou restructuration complète (où seuls le toit et les murs sont conservés). Entouré d'une équipe de vingt professionnels, ce passionné s'enthousiasme de pouvoir sans cesse relever de nouveaux challenges pour les particuliers, collectivités et promoteurs qui font appel à son cabinet d'architecture, sur

recommandation le plus souvent. Ses atouts ? Le sens de l'écoute à l'égard du client et le sérieux avec lequel sont menées les missions qui lui sont confiées.

**INFOS :** 18, avenue Honoré Sauvan,  
06230 SAINT-JEAN-CAP-FERRAT  
Tél. : 04-93-01-37-29  
contact@architectesassocies.fr

**CEBA, l'atout de vos projets.**

Ce bureau d'études structure créé par Michaël Airal, également conseil près des tribunaux, intervient sur tout l'Hexagone. En raison de la qualité de ses prestations, aussi bien en phase de conception qu'en exécution et suivi, collectivités, entreprises (gros œuvre, VRD, architectes...) et particuliers font appel à lui pour tous types de projets. « *En rénovation, par exemple, tout est réalisable. Le tout est de considérer sa pertinence au regard du rapport bénéfice/coût* », précise M. Airal à l'attention des particuliers.



**INFOS :** 860, chemin des Plantades, 83130 LA GARDE  
Tél. : 04-86-11-96-76 - www.bet-ceba.fr

**ZOOM SUR...****L'architecte, indispensable pour votre projet d'extension de maison.**

**D**epuis le 1<sup>er</sup> mars 2017, date d'application du décret n°2016-1738, le recours à un architecte est obligatoire pour toute conception de projet d'extension et d'agrandissement de maison ou garage, dès lors que la surface de plancher atteint 150 m<sup>2</sup> (maison + extension). Outre le cadre réglementaire, les conseils d'esthétique architecturale et de logique fonctionnelle, personnalisés à chacun des projets, feront de votre extension un vrai plus au quotidien. L'architecte vous soumettra ainsi un projet viable à travers deux étapes contractuelles.

■ **Études préliminaires :** elles permettent de vérifier la faisabilité du projet, les règles d'urbanisme en vigueur sur la zone concernée. Des esquisses et croquis sont réalisés pour traduire l'ensemble architectural du projet, bases de réflexion pour la prise de décision finale.

■ **Études d'Avant-Projet :** elles engagent la réalisation de plans 3D validés par le client. Un dossier est alors monté pour le dépôt du permis de construire. Chaque agence d'architectes assure généralement le suivi jusqu'à l'obtention du permis de construire.